

Compte rendu du Conseil municipal du 29 février 2016 à 19h

Commune de Montcel

Présents : N. AMEYE, G. BONNET, L. CESARINI, J. CHANUDET, , FP. MATHEY, JP. MOMPIED, N. ONZON, L. PEYNET, JF. PORTE, S. TARDIVAT

Représentée : A. FALEMPIN (pouvoir donné à L. PEYNET)

- **Ordre du jour :**
- **➤Désignation du secrétaire de séance**
- **➤Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29.01.2016**
- **➤Droit d'interpellation**
- **➤Comités consultatifs**
- **➤Suite procédure judiciaire contre le VALTOM**
- **➤Aménagement foncier**
- **➤Motion pour la défense des droits des salariés**

➤Questions diverses

❖❖❖❖❖❖❖

Nomination du secrétaire de séance : proposition FP MATHEY

Mise au vote : adopté à l'unanimité

Monsieur Grégory BONNET, Maire de Montcel demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Déclassement d'une partie du domaine public aux Nadeaux
- Modification du SDCI

Mise au vote : adopté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2016

Mise au vote : adopté à l'unanimité

Motion pour la défense des salariés

Afin de réaffirmer le droit pour les salariés de manifester et de se défendre pour le respect de leurs droits, le maire propose de voter une motion.

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 6

Contre : 0

Pour : 4

Motion adoptée

Comités consultatifs

Le Maire propose la mise en place de comités consultatifs animés par un conseiller municipal, auxquels les habitants de Montcel pourront participer selon leurs intérêts. Sont proposés :

Comité Affaires sociales

Comité Affaires scolaires

Comité Culture, sport et tourisme

Comité Finances et fiscalité

Comité Aménagement du territoire et environnement

Mise au vote : Abstention 2, contre 0, pour 9. Proposition adoptée

Droit d'interpellation

Le Maire propose de permettre aux habitants d'interpeller le Conseil municipal sur des thématiques relevant de sa compétence. Les habitants de plus de 16 ans pourront se regrouper pour formuler une demande qui sera soumise au Conseil municipal. La question sera mise à l'ordre du jour et devra donner lieu à une décision faute de quoi la question sera soumise à une votation citoyenne.

Mise au vote : Abstention 3, contre 0, pour 8. Proposition adoptée

Suite de la procédure judiciaire contre le VALTOM

Le dernier arrêt de la Cour d'Appel administrative de Lyon est en faveur du VALTOM. La question est de savoir si la commune souhaite continuer la procédure et se pourvoir devant le Conseil d'État. Même si le projet de CET à Montcel semble de plus en plus incertain, il convient de protéger les intérêts de la Commune et son environnement.

Mise au vote : décision de se pourvoir en Conseil d'État adoptée à l'unanimité.

Aménagement foncier

La commune de Montcel fait partie des communes qui n'ont jamais fait l'objet d'un remembrement (seulement 30 % dans le Département).

Il est rappelé l'intérêt que représente un aménagement foncier pour les propriétaires fonciers et pour les exploitants agricoles et forestiers.

Le Maire expose ensuite la nécessité de développer un véritable projet de territoire afin d'y intégrer les actuels projets communaux, implantation d'éoliennes, agrandissement du cimetière, développement de l'urbanisme, et de prévoir tout autre projet d'intérêt public (groupe scolaire ?). A cette fin, la Commune doit pouvoir disposer de réserves foncières et organiser son actuel domaine privé. L'aménagement foncier pourrait également permettre le désenclavement de nombreuses parcelles. L'étude et la réalisation de cet aménagement foncier seraient à la charge du Conseil départemental. Les travaux connexes (notamment les modifications de voies) seraient à la charge de la Commune mais éligibles à des subventions du Conseil Départemental (jusqu'à 70 % du coût total des travaux).

Mise au vote : Abstention 1, contre 0, pour 10. Proposition adoptée

Modification du SDCI

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale propose d'intégrer les communes de Charbonnières les Varennes, Saint-Julien Puy La vèze, Pulvéries et Saint Ours les Roches, membres du SMADC, à des intercommunalités situées en dehors du périmètre du SMADC. Ceci impliquerait probablement une sortie du SMADC pour ces communes. Le SMADC propose à toutes les communes membres de délibérer pour demander la réintégration de ces communes dans des intercommunalités faisant partie du périmètre du SMADC. Pour autant, certaines des quatre communes concernées ne semblent pas vouloir cette modification du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Mise au vote : à l'unanimité, le Conseil municipal ne se considère pas compétent pour prendre position en lieu et place des communes concernées et refuse de voter une délibération.

Déclassement d'une parcelle du domaine public aux Nadeaux

Cette partie du domaine public peut aujourd'hui être considérée comme un délaissé de voirie, dans les faits c'est un ancien chemin inutilisé qui a disparu physiquement.

La commune décide de déclasser cette partie (65 m²) pour l'intégrer au domaine communal privé et ainsi pouvoir éventuellement la vendre aux riverains concernés.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épousé, le Maire lève la séance à 21h.